

Compte-rendu du Comité syndical du 21 mars 2017

Séance ordinaire du 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un mars à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Daniel Rabatel, Vice-Président.

Présents : Madame Nicole GIGAREL, Messieurs Denis MAGNIN, Jean-Louis KOCH, Denis RIVIERE, Pierre BOZON, Max GAUTHIER, Gilles REBRION, Jean-Claude CARRE, Rémy RABATEL, Daniel RABATEL, Pascal GREAUME, Claude ALBERT, Jacques GARNIER, Denis PONCET, Jean-Louis TRANIER, Jean-Charles GALLET, Jean-Pierre LOVET, Michel DREVON, Denis ANDRE, Gilbert GUINET, Henri RIVIERE.

Excusés : Messieurs Jean-Marc BOUVET, Philippe BOYER, Eric GADOU, Sébastien ESMIOL, Henri DESROCHE, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude BIETRIX, Gilles CECILLON, Jean-Michel FERRUIT, Gilles BOURDIER.

Ne prend pas part aux votes : Monsieur Daniel VITTE.

Nombre de membres : afférents au Comité syndical : 32 – En exercice : 32 – Qui ont pris part à la délibération : 21

Secrétaire de séance : Nicole Gigarel

Date de convocation : 23 février 2017

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le registre des délibérations du Comité syndical du 15 décembre 2016.

1/ COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2016

Jean-Charles Gallet, vice-président, présente les comptes administratifs des trois budgets dont les résultats sont les suivants :

	EAU	ASSAINISSEMENT	SPANC
Dépenses exploitation	2 917 785.75 €	673 397.03 €	27 101.13 €
Recettes exploitation	3 226 765.39 €	1 332 927.50 €	47 666.19 €
Excédent exploitation	308 979.64 €	659 530.47 €	20 565.06 €
Dépenses investissement	943 228.70 €	1 677 647.01 €	0
Recettes investissement	1 370 643.63 €	2 336 407.82 €	9 183.38 €
Excédent investissement	427 414.93 €	658 760.81 €	9 183.38 €

Jean-Charles Gallet précise que les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'année 2016, pour les trois services.

2/ AFFECTATION DE RESULTAT ET BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2017

2.1. affectation de résultat

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats comme suit :

	Excédent 2016	Affectation inv 2017	Solde fct 2017
Eau potable	308 979.64 €	200 000 €	108 979.64 €
Assainissement	659 530.47 €	100 000 €	559 530.47 €
SPANC	20 565.06 €	0	20 565.06 €

2.1. budgets supplémentaires 2017

Jean-Charles Gallet, vice-président présente les budgets supplémentaires 2017 pour les trois services. Le montant des prévisions s'élève comme suit :

	Eau	Assainissement	SPANC
Dépenses et recettes d'exploitation	212 979.64 €	559 530.47 €	20 565.06 €
Dépenses et recettes d'investissement	439 224.93 €	460 420.81 €	9 183.38 €

Les élus, à l'unanimité, adoptent les trois budgets supplémentaires.

3/ RETRAIT COMMUNE DE CHABONS

Daniel Vitte rappelle les différents échanges avec la Communauté de communes Bièvre Est concernant le retrait de la commune de Châbons, au 1^{er} janvier 2018.

Dans un premier temps, le montant du ticket de sortie de la commune était nul : pas d'emprunt en cours sur Châbons, pas de transfert de personnel.

Lors des derniers échanges, la Communauté de communes est revenue sur sa décision et évalue un droit de sortie à hauteur d'environ 1.3 M€ calculé en fonction de la répartition de l'actif du Syndicat et des excédents de clôture des budgets eau et assainissement collectif.

La proposition étant très éloignée de la position initialement envisagée par le Syndicat, Daniel Vitte suggère à l'assemblée d'établir une analyse juridique permettant ainsi de poursuivre les négociations.

Le cabinet Itinéraires Droit Public a fait parvenir une offre s'appuyant sur douze à seize heures d'études, à raison de 130 € HT l'heure, représentant une fourchette entre 1 560 € HT et 2 080 € HT. Le forfait pour une réunion de travail sur place est de l'ordre de 600 € HT.

A l'unanimité, le Conseil syndical approuve le principe d'une analyse juridique confiée au cabinet Itinéraires Droit Public.

4/ ETUDES ET TRAVAUX

4.1. Station d'épuration de Doissin

Henri Rivière informe l'assemblée que la météo favorable des dernières semaines a permis à l'entreprise Bordel d'avancer le chantier. En effet, les deux bassins sont remplis de matériaux filtrants et les ouvrages annexes (chasse, regard, canal de comptage) sont partiellement posés. Une mise en service de l'ouvrage est envisagée le 15 avril prochain. Il restera à réaliser les aménagements, la remise en place des terres, la pose des clôtures, la voirie et le local technique.

4.2. Station d'épuration de Ste Blandine

Henri Rivière fait part de la délivrance de l'arrêté de la déclaration préalable autorisant la reconstruction de l'abri. Après consultation, l'entreprise Garnier procédera à cette opération pour la somme de 6 150 € HT.

4.3. Station d'épuration de Chélieu

4.3.1. Prestations diverses

Henri Rivière explique, que dans le cadre du projet de construction de la station d'épuration, il est nécessaire d'effectuer des levés topographiques et des essais géotechniques. Après consultation, Agate a été retenu afin d'établir les relevés topographies pour 1 740 € HT, et EGSOL, pour les essais géotechniques à hauteur de 1 521 € HT.

4.3.2. Acquisition terrain

Henri Rivière rappelle le projet d'acquisition du terrain Colliat, pressenti pour accueillir la future unité d'épuration. Le prix d'achat s'élève à 0.45 € le m², décomposé en 0.35 € le m² pour l'acquisition et 0.10 € le m² pour l'indemnité d'éviction. S'agissant de la surface à acquérir, elle est estimée à environ 6 000 m², elle sera précisément définie après implantation.

A l'unanimité, les élus approuvent cette transaction.

4.3.3. Création d'un transit

Henri Rivière expose le projet de création d'un transit entre la canalisation existante et la future unité d'épuration. A ce titre, après consultation, Vincent Desvignes Ingénierie a été retenu comme maître d'œuvre de cette opération au taux de 3.80 %, soit 9 360 € HT.

4.3.4. Financement de l'opération

Henri Rivière fait part à l'assemblée de la possibilité de solliciter l'Agence de l'eau et le Département pour financer l'ensemble de l'opération : création d'une unité d'épuration et d'un transit.

A l'unanimité, le Comité syndical sollicite ces deux partenaires pour l'obtention d'aides éventuelles.

4.4. Station d'épuration de St Victor de Cessieu

Henri Rivière expose le projet de transférer la bêche souple de stockage des boues, installée à la station de Panissage et hors service, à la station d'épuration de St Victor de Cessieu qui manque de volume de stockage.

L'entreprise Charvet, actuellement chargée des travaux à la station de Panissage, va effectuer la prestation (création d'une plateforme et déplacement de la bêche) pour 4 750 € HT.

Par ailleurs, l'entreprise va réaliser, toujours à la station d'épuration de St Victor de Cessieu, l'aménagement d'une dalle avec un muret autour du bassin de dégazage, pour contenir ses débordements, montant estimé des travaux : 3 500 € HT.

4.5. Renforcement du réseau d'eau au Passage, de la RD 73K au chemin du Moriot

Henri Rivière expose le déroulement du marché à procédure adaptée pour les travaux de renforcement du réseau d'eau du Passage, qui débutent au mois d'avril :

- lancement du marché le 25 janvier 2017, avec une remise des plis le 20 février 2017,
- ouverture des trois offres, par la Commission d'appel d'offres, le 22 février 2017,
- analyse des propositions par Jean-Gabriel Hertz, maître d'œuvre, sur les critères suivants : prix pour 51 % et valeur technique pour 49 %,
- choix de l'entreprise par la Commission d'appel d'offres le 15 mars 2017 : Groupement Fournier, Charvet, Giroud-Garampon, Dumas, Carrey pour une offre à 184 484.20 € HT (montant estimatif des travaux : 201 700 € HT) avec huit semaines d'exécution.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer ce marché. Il valide également le choix du coordonnateur SPS : Monsieur Jean-Pierre Salanson pour la somme de 615 € HT.

4.6. Station d'épuration à Panissage

Daniel Vitte rappelle l'inauguration de la station d'épuration de Panissage le vendredi 19 mai 2017 à 17 heures.

5/ QUESTIONS DIVERSES

5.1. Veille foncière de la SAFER

Daniel Rabatel rappelle à l'assemblée la convention avec la Safer concernant une mission de veille foncière permettant d'acquérir des terrains situés dans les aires d'alimentation des captages de Virieu et de Doissin (Reytebert) grâce au droit de préemption de la SAFER. Cette action permet une évolution des techniques culturales vers une agriculture raisonnée sur des secteurs sensibles, améliorant ainsi la qualité de l'eau.

Cette convention arrivant à son terme, Daniel Rabatel suggère de la renouveler. A l'unanimité, le Comité syndical accepte cette proposition.

5.2. Forfait assainissement collectif

Daniel Rabatel expose qu'actuellement, la redevance, pour les usagers du service assainissement alimentés par une source privée, est calculée sur la base d'un forfait de 120 m³.

Considérant que la moyenne de consommation des abonnés du Syndicat s'élève à 90 m³, Daniel Rabatel propose de modifier le forfait assainissement collectif.

A l'unanimité, le Comité syndical fixe le forfait assainissement collectif à 90 m³ et dit que cette règle sera applicable, à partir du 1^{er} février 2017, aux abonnés de Valencogne, et à compter du 1^{er} mai 2017 aux autres abonnés.

5.3. Vente camion benne

Daniel Vitte rappelle l'acquisition d'un camion benne, à Renault Trucks, avec reprise de l'ancien à hauteur de 1 500 €. Cependant, Monsieur Ali Bacar a fait une offre de prix à 3 000 €. A l'unanimité, les élus acceptent la proposition de Monsieur Ali Bacar.

Le prochain Comité syndical aura lieu mardi 23 mai 2017, à 18 heures.